



# RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le Recteur de l'académie de Guyane  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique  
des Services de l'Éducation Nationale**

## **RECTORAT Division des examens et concours**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'arrêté du 27 septembre 2005 et l'arrêté du 30 novembre 2009,

Vu la note de service ministérielle n° 2004-175 du 19 octobre 2004 modifiée par la note n° 2009-188 du 17 décembre 2009 portant l'attribution aux personnels enseignants d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : La composition des jurys pour l'attribution aux personnels enseignants du second degré d'une certification complémentaire session 2023 pour l'enseignement en **Arts option Cinéma et Audiovisuel** est la suivante :

**Présidente :**

Madame Isabelle NIVEAU, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres

**Membre(s) du jury :**

Monsieur Philippe BON, Conseiller cinéma à la DCJS  
Monsieur Christophe BELVEZE, Professeur d'Histoire - Géographie et Cinéma) au lycée Gaston MONNERVILLE  
Madame Angéline CAUSSE, Inspectrice d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régionale de Portugais  
Monsieur Emmanuel CAUSSE, réalisateur, membres de la GCAM - Guyane Cinéma Audiovisuel Multimédia  
Madame Ludivine PINDARD, Conseillère Education Artistique et Culturelle à la Direction de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Guyane

**ARTICLE 2** : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 09 novembre 2022

Le Recteur

Pour le recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur de l'Expertise et des Fonctions Support



**Bruno PIERRE-LOUIS**